



*Brèves  
du Secrétaire Académique  
SNPDEN-UNSA Rennes*

*Le 15 novembre 2020*

**Actualités :**

« De l'autonomie de l'EPLE »

Le Ministère a fait savoir au siège que des consignes ont été données aux recteurs pour des aménagements possibles dans les collèges qui estiment être en tension forte sur le plan sanitaire. Le SNPDEN-UNSA de Rennes invite donc les collèges concernés à transmettre leur demande. Selon nos informations en provenance du rectorat, votre demande devra d'abord être transmise au DASEN qui statuera sur l'éligibilité de votre collège au dispositif puis transmettra dans un second temps votre « plan de continuité pédagogique en mode hybride » à la cellule de la continuité pédagogique du rectorat, chargée d'accompagner les établissements et de rendre un avis.

Le SNPDEN se félicite de cette souplesse accordée maintenant aux collèges qui souhaitent, comme les lycées, bénéficier de ce dispositif. Cette possibilité n'oblige en rien les collègues qui considèrent pouvoir continuer avec le plan mis en place à la rentrée. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Guy Bossard

*Suivez-nous aussi sur twitter « @RennesSnpden »*